

DEPARTEMENT
DE L'AUDE

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

.....
COMMUNE DE CASTELNAUDARY
.....

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

.....

Matière : institution et vie
politique

Sous matière : désignation
de représentants

Séance du Conseil Municipal du 19 MAI 2010
Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de
Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

OBJET :

**DESIGNATION D'UN
MEMBRE AU
CONSEIL DE
SURVEILLANCE DU
CENTRE
HOSPITALIER DE
CASTELNAUDARY**

Présents : BESSET Jacqueline, GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, CASTILLO Jean-Claude,
GUILHEM Evelyne, BERNARDINI Claude, CATHALA Nicole, CHABBAL Bernard,
BATIGNE Brigitte, TIRAND Jean, TAURINES André, ZAMAÏ Giovanni, GRIMAUD Gérard,
DURAND Claudie, GARRIGUES Michel, HERRAÏZ Nadine, RUIZ Martine, SOL Philippe,
CHABERT Sabine, FERREIRA Victor, ALBAREL Frédéric, BARTHES Chantal, EL KAHAZ
Sarah, ANTOINE Lucie, LEROY Guilenn, SUBIROS Jean Jacques, MONDRAGON Gérard.

Formant la majorité des Membres en exercices.

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPALX EN SERVICE EST
DE 33

Procurations :

RENDU EXECUTOIRE

Mme VERDIN Sylvie donne procuration à M. GREFFIER Philippe
Mme RUIZ Patricia donne procuration à Mme GIRAL Hélène
M. IMBERT Jean-François donne procuration à M. SUBIROS Jean-Jacques

CONVOCAION CONSEIL
EN DATE DU : 12.05.2010

Absents excusés : M. ROUVIERE Gérard, Mme AGUT Isabelle

AFFICHAGE EN DATE
DU : 12.05.2010

Secrétaire : Mme HERRAÏZ Nadine

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU : 21.05.2010

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la loi du 21 juillet 2009 portant réforme de
l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, prévoit que les conseils
d'administration des établissements publics de santé sont remplacés par des Conseils
de surveillance. Le décret n° 2010-361 du 08 avril 2010 en fixe les missions, la
composition ainsi que le mode de fonctionnement qui sont profondément renouvelés.

Délibération N° 90

A cet effet, il est proposé la candidature de Monsieur Patrick MAUGARD,
représentant titulaire, et de Monsieur Philippe GREFFIER, représentant suppléant.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES AVOIR DELIBERE**

DEPLORE l'atténuation importante du rôle et des missions du conseil de surveillance,
par rapport aux attributions du conseil d'administration, notamment en matière
financière.

DESIGNE Monsieur Patrick MAUGARD, représentant titulaire, et Monsieur Philippe GREFFIER, représentant suppléant, au sein du Conseil de surveillance du Centre Hospitalier de Castelnaudary.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.
Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 19 mai 2010

Le Maire,



Patrick MAUGARD

Ampliation faite le : **21 MAI 2010**
Certifiée exécutoire par réception en Préfecture le : **21 MAI 2010**
Par publication le : **21 MAI 2010**
Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Hervé ANTOINE



PRÉFECTURE DE L'AUDE
SERVICE DU COURRIER

21 MAI 2010

BP 836
11112 CARCASSONNE CEDEX